

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
20 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 33^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 novembre 2011, à 15 heures

Président : M. Donckel (Vice-Président). (Luxembourg)**Sommaire**

Point 29 de l'ordre du jour : Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Donckel (Luxembourg), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 29 de l'ordre du jour : Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix (A/66/197)

1. **M. Hanif** [Directeur par intérim du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, au Département des affaires économiques et sociales (DAES)] estime que, depuis le Sommet mondial de 2005, les organismes des Nations Unies accordent une importance croissante, dans leurs travaux, à la corrélation étroite entre la paix, le développement et les droits de l'homme. Le point de l'ordre du jour à l'examen permettra à la Deuxième Commission d'aborder ces questions de manière intégrée, de façon à envisager dans une perspective plus large les problèmes de développement que rencontrent actuellement les pays. Conscient du rôle de premier plan qu'a joué la Première Ministre du Bangladesh à cet égard, il ajoute que la manifestation spéciale que la Deuxième Commission a organisée le 18 octobre 2011 sur le thème « Émancipation du citoyen : un modèle de paix » a mis en exergue les aspects fondamentaux des activités menées par l'Organisation dans ce domaine. Les délibérations de la Commission orienteront ces travaux au cours des années à venir, et des rapports seront présentés à cet égard aux sessions suivantes.

2. Selon **M. Suarez Salvia** (Argentine), qui s'exprime au nom du Groupe des 77 et de la Chine, il est essentiel d'assurer l'émancipation du citoyen pour pouvoir surmonter les obstacles auxquels le monde doit faire face. En effet, la croissance économique, même lorsqu'elle est forte, n'est pas toujours synonyme de développement. La richesse des États, même les plus prospères, ne saurait garantir la protection sociale de leurs citoyens. L'émancipation du citoyen est indispensable à toutes les étapes de la prise des décisions et de l'élaboration de normes pour assurer le développement social et économique d'un pays. La Première Ministre du Bangladesh a bien identifié les éléments interdépendants de l'émancipation du citoyen et du développement, à savoir l'éradication de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'atténuation du dénuement, la création d'emplois pour

tous, l'intégration des exclus, l'accélération du développement humain et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Groupe présentera un projet de résolution à ce sujet.

3. Selon **M. Islam** (Bangladesh), dans de nombreux pays, la forte croissance économique n'a pas donné davantage de pouvoir à la population. Pour combler cette lacune, il faut donner aux citoyens les moyens de participer à la prise de décisions et à l'élaboration des normes. Contrairement aux principes de la justice sociale, des millions de personnes sont incapables de subvenir à leurs besoins essentiels et sont toujours exclues et oubliées. L'exclusion systématique de certains groupes et de certaines personnes sur le marché du travail va à l'encontre de la stabilité socioéconomique. L'éradication de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités et la promotion de la participation active de tous les membres de la société aux activités sociales, économiques et politiques sont essentielles pour la résolution pacifique des conflits.

4. Les participants au Sommet mondial pour le développement social qui a eu lieu en 2005 et à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont déclaré que le développement, la sécurité et les droits de l'homme étaient interdépendants et qu'ils se renforçaient mutuellement. Les dirigeants politiques doivent indiquer clairement quelle conception ils se font de la non-exclusion et mobiliser la volonté commune nécessaire pour la mettre en pratique grâce à des politiques économiques et sociales cohérentes, axées sur la participation et la responsabilité.

5. **M. Lakhal** (Tunisie) déclare que l'émancipation politique, sociale et économique des citoyens est essentielle pour assurer une paix durable, elle-même, à de nombreux égards, condition *sine qua non* du développement humain. Les premières élections libres et transparentes tenues en Tunisie ont montré que, lorsque le processus démocratique fonctionne selon des règles saines, tout se passe dans de meilleures conditions. Pourtant, dans un monde où des milliards de personnes sont touchées par l'extrême pauvreté, le chômage, la faim et la maladie, et où des millions vivent sous l'occupation étrangère et sont de ce fait privées de leurs droits et de leurs libertés fondamentales, la paix pourrait bien n'être encore qu'un rêve inaccessible. En effet, l'instauration d'une

paix durable passe par celle de la justice sociale à l'échelle nationale et internationale.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite) (A/66/87, A/66/297, A/66/298 et Corr.1, A/66/337, A/66/388, A/66/391)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite) (A/66/287, A/66/304, A/C.2/66/2)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/66/218, A/66/278)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/66/301)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/66/291)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/66/291)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/66/291)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session** (suite) (A/66/25)
- h) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/66/302)
- i) **Développement durable dans les régions montagneuses** (suite) (A/66/294)
- j) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (suite) (A/66/306)

6. **M. Dabiré** (Burkina Faso) estime que les problèmes tels que la hausse des cours des produits de base, que rencontre son pays en tant que pays en développement, sont amplifiés par les effets du changement climatique, qui constituent une menace croissante pour le développement. Pays où alternent inondations et sécheresses, le Burkina Faso se félicite de la mise en œuvre du Programme d'adaptation en

Afrique, soutenu par le Japon, et a lancé une stratégie de croissance accélérée et de développement durable qui servira de cadre de référence à toutes les activités de développement.

7. S'inquiétant de la manière dont se déroulent les débats sur l'économie verte, il souhaite être rassuré sur le fait que ce nouveau domaine, qui sera abordé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), contribuera effectivement à l'élimination de la pauvreté.

8. Au sujet du lien du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, il souligne que la problématique de la dégradation des sols devrait être prise en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les effets de synergie entre les trois conventions de Rio devraient être renforcés en vue de favoriser une démarche intégrée en matière de climat, de diversité biologique, de désertification et de développement durable. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait adopter un instrument juridique visant à assurer la gestion écologiquement viable des terres dans tous les pays et veiller au lancement d'une stratégie mondiale de promotion dans ce domaine.

9. **M. Diallo** (Sénégal) estime que la communauté internationale devrait répondre de manière globale, équilibrée, concrète et cohérente aux problèmes environnementaux actuels et renforcer la coopération selon le principe des responsabilités communes mais différenciées. Elle devrait également encourager la poursuite des négociations prévues par la feuille de route de Bali et promouvoir l'application intégrale des Accords de Cancún, en particulier des dispositions relatives au Fonds de Copenhague pour le climat, au transfert des technologies et à l'aide à l'adaptation aux changements climatiques. Les mécanismes de lutte contre le déboisement doivent devenir opérationnels, et un accord mondial sur les changements climatiques doit être conclu pour succéder au Protocole de Kyoto à partir de 2012; il faut également songer à améliorer la gouvernance mondiale sur la question du climat pour éviter que des minorités ne bloquent les négociations.

10. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) sera l'occasion d'accélérer le passage à une économie verte en adoptant des solutions pratiques pour faire face aux changements climatiques, à la réduction de la diversité biologique, à la sécheresse et à la dégradation des sols.

Pour ce faire, il faudra apporter d'importants changements au système économique en place et définir clairement la notion d'économie verte et les stratégies à adopter pour la mettre en œuvre, notamment les mesures de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, les coûts, les avantages réels et les risques éventuels; il faudra également définir de nouveaux principes économiques et sociaux, obtenir des financements suffisants et mettre en place un système de réglementation de l'économie mondiale dans un souci de cohérence et de viabilité à long terme. La multiplicité des organes internationaux de gouvernance de l'environnement conduit à l'inefficacité des mesures prises; il faut donc mettre en place une structure globale pour assurer une application cohérente des instruments juridiques pertinents.

11. **M. Empole** (République démocratique du Congo) souligne que la solidarité de la communauté internationale doit jouer face au changement climatique, en contribuant à la mise au point de technologies adaptées dans les pays touchés, en finançant des projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et en renforçant les capacités des pays les plus vulnérables. L'ONU devrait coordonner toutes ces initiatives internationales. La Conférence Rio +20 sera l'occasion, pour la communauté internationale, de promouvoir l'économie verte – pour l'éradication de la pauvreté et le progrès social de l'ensemble de l'humanité – et de favoriser le développement durable en renforçant les capacités des organismes des Nations Unies, en améliorant la coordination de leurs activités et en créant une organisation mondiale de protection de l'environnement.

12. Ces dernières années, le Gouvernement s'est efforcé d'assurer une gestion forestière écologiquement viable afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre le déboisement et de réduire la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié une évaluation de l'état de l'environnement en République démocratique du Congo à la suite du conflit où il recense les initiatives efficaces et présente les possibilités d'action stratégiques avant de conclure que, pour relever les défis actuels, le pays doit recevoir une aide au développement deux fois supérieure au montant actuel. Les projets environnementaux absorberont à eux seuls 200 millions de dollars. Le Programme de

collaboration renforcé des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme ONU-REDD-plus), dans lequel le Gouvernement congolais s'est déjà engagé, devrait générer les fonds nécessaires pour relever des défis comme le déboisement, la disparition des espèces, la pollution par les métaux lourds et la dégradation des sols, dues à l'exploitation minière et à la sécheresse, ainsi que les graves pénuries d'eau potable. Les partenaires potentiels sont invités à aider la République démocratique du Congo à enrayer la dégradation de son environnement.

13. **M. Zdorov** (Biélorus) fait valoir que la mise au point de sources d'énergie nouvelles et renouvelables est une question complexe qui exige l'adoption de mesures nationales et internationales dans le cadre d'une stratégie énergétique mondiale. La création d'un fonds mondial des Nations Unies alimenté par les contributions volontaires des États, des organismes de la société civile et du secteur privé pourrait être l'un des éléments clefs d'un mécanisme qui, en assurant un meilleur accès aux technologies énergétiques vertes à moindre coût, contribuerait à la diffusion de ces technologies, à leur utilisation systématique et à l'émergence d'une économie verte. Pour fonctionner efficacement, ce mécanisme devrait collaborer avec d'autres initiatives apparentées, notamment l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14. Il importe de promouvoir le développement des technologies et des infrastructures d'appui dans les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux et ceux à revenu intermédiaire, en renforçant notamment la coopération entre les centres de transfert des technologies, comme celui que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) envisage de construire pour la Communauté économique eurasiennne.

15. Le Biélorus, désireux d'apporter des solutions pratiques aux problèmes de développement durable, notamment aux changements climatiques, est à l'origine d'un amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, par lequel il se fixe un objectif quantitatif en matière d'émissions de gaz à effet de serre, et il prie instamment les États parties au Protocole d'accélérer

leurs procédures internes pour contribuer à l'action internationale dans ce domaine.

16. **M. Tatah** (Cameroun) constate que les populations des régions montagneuses, dont l'importance en tant que zones de diversité biologique et culturelle est reconnue depuis l'adoption d'Action 21, continuent de souffrir de la dégradation de leurs écosystèmes et restent, par là même, vulnérables aux risques naturels et à la perte de biodiversité. Son pays a mis au point des projets et des programmes destinés à rationaliser l'exploitation des ressources de ces écosystèmes, et notamment des sources de cours d'eau essentiels au bien-être de la population, et espère que les participants à la Conférence Rio +20 souligneront qu'il importe d'adopter une démarche holistique, prenant en considération les besoins économiques, sociaux et culturels des populations des régions montagneuses. Compte tenu des coûts élevés des projets de développement dans ces zones, il invite les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le Fonds pour l'environnement mondial, le secteur privé et toute autre partie intéressée à apporter l'aide requise conformément à la résolution 64/205 de l'Assemblée générale.

17. **L'archevêque Francis Chullikatt** (Observateur du Saint-Siège) demande à la communauté internationale de tenir compte des effets de l'environnement sur les populations pauvres, sur les générations futures et sur l'humanité dans son ensemble et donc de ne pas léguer aux générations à venir une planète dépouillée de ses ressources naturelles ou de plus en plus vulnérable aux effets néfastes du changement climatique. Gérer l'environnement naturel de manière responsable consiste à éviter que la nature soit exploitée à des fins purement marchandes, à assurer la pleine jouissance des terres, des ressources en eau et de l'air propre dont tous les êtres humains ont besoin pour survivre et à veiller à l'exploitation productive des nouvelles possibilités, notamment de techniques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et qui tiennent compte des besoins des plus démunis. Les coûts économiques et sociaux occasionnés par la surexploitation des ressources environnementales communes devraient, avant tout, être reconnus par les pays responsables et ne devraient pas être assumés par les autres pays, ni par les générations à venir. Les

mesures d'incitation économique ou de dissuasion et les efforts de sensibilisation des populations ne suffiront pas si la vie n'est pas respectée au sein de la famille humaine. À l'heure actuelle, aucun plan social cohérent n'a été défini dans le cadre de la protection de l'environnement et l'humanité doit combler cette grave lacune.

18. Pour **M^{me} Barth** (Organisation internationale du Travail), l'accès à des emplois productifs et décents est au cœur du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Le passage à une économie verte est une étape nécessaire au développement durable en général, et plus particulièrement du point de vue de la société et du marché du travail. Pour donner des résultats satisfaisants, la Conférence Rio +20 doit donner la priorité aux nouvelles initiatives destinées à accélérer l'élimination de la pauvreté et le passage à des modes de production et de consommation durables. L'Initiative pour des emplois verts, qui repose sur les principes du Programme pour un travail décent, est un modèle important pour la mise à profit des possibilités offertes dans les pays développés et en développement d'élaborer de nouvelles stratégies d'investissement au service du développement durable, fondées sur le remplacement des anciennes technologies, non viables, par de nouvelles technologies, plus propres. Le passage à des systèmes de production et de consommation durables exige une collaboration étroite entre les gouvernements, les travailleurs syndiqués et les employeurs. Le système de représentation tripartite propre à l'OIT qui lui permet de promouvoir et faciliter le dialogue social est un mécanisme particulièrement efficace qui peut impulser les changements nécessaires. Il existe des effets de synergie entre l'économie plus verte et la nécessité de créer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité : il n'est pas nécessaire de choisir entre l'environnement, d'une part, et l'emploi et la croissance, d'autre part. Des progrès peuvent être accomplis. Les deux peuvent être servis par des mesures vertes, propres et viables à long terme et la création d'entreprises durables. Cette question pourrait être étudiée plus avant lors des préparatifs de la Conférence Rio +20.

19. **M^{me} Sommer** (Programme alimentaire mondial [PAM]) souligne qu'il importe de se pencher sur la réduction des risques de catastrophe et la sécurité alimentaire dans une optique globale, de façon à renforcer la résistance des communautés et des pays les plus vulnérables. Les catastrophes sont une des

principales causes d'insécurité alimentaire et influent sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, notamment sur l'accès économique et physique aux vivres, la disponibilité et la stabilité des réserves alimentaires et la nutrition. À la suite d'une catastrophe, les ménages touchés par l'insécurité alimentaire ont souvent recours à des stratégies de survie préjudiciables qui consistent notamment à consommer moins d'aliments de moins bonne qualité et à économiser sur la santé et l'éducation, à adopter des pratiques qui nuisent à l'environnement, à vendre leurs moyens de production et à se résoudre à migrer. Renforcer les mesures prises pour assurer la sécurité alimentaire des populations et faire face à un risque de catastrophe de plus en plus important est une des principales priorités des gouvernements. Le Programme alimentaire mondial soutient les gouvernements et les populations les plus pauvres et les plus touchées par l'insécurité alimentaire en leur fournissant une aide alimentaire et en prenant des mesures pour réduire les risques de catastrophes, notamment en mettant en place des systèmes perfectionnés d'alerte rapide et de suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des indicateurs du marché et des dangers naturels et en améliorant la planification préalable, la prévention et l'intervention face aux catastrophes.

20. **M^{me} Muedin** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] estime que la migration est un aspect essentiel de toute stratégie globale de développement durable. Dans le cadre d'Action 21, des mesures avaient été proposées concernant les migrations liées à l'environnement; depuis lors, toutefois, la situation est devenue plus complexe. Aujourd'hui, tout plan d'urbanisme digne de ce nom doit tenir compte de l'exode des populations rurales vers les zones urbaines, et notamment comporter des mesures visant à assurer des établissements humains durables et un développement social qui profite à tous. Une aide internationale peut être nécessaire pour renforcer les capacités dans ce domaine.

21. Des mesures ciblées doivent être prises, avec l'aide de la communauté internationale, pour faire face aux mouvements de population provoqués par la dégradation des sols. Gérer les mouvements de population en instaurant des politiques de migration temporaire ou circulaire pourrait réduire les répercussions de ces migrations sur les écosystèmes fragiles et améliorer la résistance à long terme du

milieu naturel. Pour réduire au minimum les déplacements forcés, la question des migrations doit impérativement être prise en compte dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques. La désignation de coordonnateurs nationaux et régionaux chargés de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo permettrait ainsi de faciliter les efforts de collaboration. Tout porte à croire qu'il existe un lien entre la mobilité des populations et le développement durable; les textes issus de la Conférence Rio +20 devraient donc proposer des solutions d'avenir à toutes les populations du monde, qu'elles soient mobiles ou non.

22. **M. Bredel** [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] estime que pour faire face aux problèmes chroniques d'accès à l'énergie et de sécurité énergétique rencontrés par les pays en développement et les pays en transition, il faut accorder une place bien plus importante aux énergies renouvelables dans les stratégies énergétiques nationales, et ce, avec l'appui et l'engagement de toutes les parties prenantes. L'ONUDI joue un rôle déterminant dans la coordination des efforts faits par les organismes des Nations Unies dans ce domaine et collabore étroitement avec les États membres pour promouvoir le développement, le transfert et le déploiement de technologies innovantes, économes en ressources et à faible émission de carbone dans le cadre d'une initiative plus générale en faveur d'un secteur industriel vert, particulièrement axée sur l'énergie solaire photovoltaïque, la production d'eau chaude par chauffe-eau solaire, les turbines éoliennes, la production hydroélectrique à petite échelle, le méthane dégagé par les déchets et la valorisation de la biomasse pour la production d'énergie et de chaleur. Elle soutient également les programmes de démonstration, le renforcement des capacités, la transposition à plus grande échelle de solutions adaptées aux conditions locales en matière d'énergies renouvelables et la promotion des marchés des énergies renouvelables. Au cours des années à venir, elle aidera avant tout les États membres à promouvoir les investissements privés en faveur des projets de production d'énergies renouvelables fondés sur le jeu du marché pour lesquels les partenariats public-privé sont essentiels.

23. **M. Jilani** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [FICR]) indique que la contribution de la FICR au développement durable consiste à renforcer la

résistance des communautés et leur capacité à se remettre de catastrophes et de crises récurrentes ou prolongées. Les catastrophes étant désormais plus fréquentes, il importe d'améliorer les mesures de planification préalables ainsi que les interventions locales ou nationales en cas de catastrophe et de résoudre les problèmes chroniques et à long terme, en particulier dans les pays les plus vulnérables aux catastrophes, aux changements climatiques et aux risques environnementaux, tels que les petits États insulaires en développement.

24. La FICR a conçu un cadre de performance, fondé sur des indicateurs spécialement étudiés en matière de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales dans ces domaines. Selon les conclusions de trois analyses coûts-avantages réalisées au Népal, aux Philippines et au Soudan, les programmes locaux de réduction des risques de catastrophes, lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière efficace, sont économiquement justifiés. C'est pourquoi des programmes de ce type sont mis en œuvre à l'heure actuelle par la plupart des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En outre, la FICR envisage d'avoir recours à de nouveaux moyens de financement, notamment de créer un fonds communautaire pour la sécurité et la résilience et d'allouer à la réduction des risques de catastrophes au moins 10 % des fonds internationaux consacrés aux interventions en cas de catastrophe. À l'avenir, tout cadre de développement durable devra tenir compte de la gestion des catastrophes et des risques climatiques. La législation nationale pourrait préciser les responsabilités des parties prenantes, orienter l'affectation des ressources en fonction des besoins, s'attaquer aux facteurs sous-jacents de vulnérabilité et donner les moyens aux communautés de jouer un rôle actif dans la réduction des risques de catastrophes auxquels elles sont exposées. La FICR élabore actuellement des dispositions législatives types dans ce domaine, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Union interparlementaire.

25. Selon **M^{me} Persic** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], l'économie verte ne suffit pas même si elle sert l'objectif final du développement durable, à savoir le bien-être de l'homme et le respect de l'environnement. Face à des défis et à des risques

multiples, il faut mettre en œuvre des solutions globales aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux rencontrés dans le monde et créer des sociétés vertes justes et équitables pour tous.

26. Il faut soutenir davantage les efforts des pays d'Afrique en faveur de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment du droit au développement et de l'égalité des sexes. Il est essentiel d'investir dans l'éducation, en particulier des femmes et des filles, pour parvenir au développement durable, éliminer la pauvreté et assurer l'équité et l'intégration de tous. Les politiques relatives aux sciences, aux technologies et à l'innovation jouent un rôle essentiel dans la promotion des technologies vertes, le renforcement des capacités et l'orientation des jeunes et des femmes en particulier vers les filières scientifiques. Il faut adopter des politiques transversales axées sur les sciences pour intégrer les différents aspects environnementaux, sociaux et économiques de la gestion des océans et freiner la dégradation rapide de l'environnement marin. L'accès universel à l'eau potable est une des grandes priorités; pour faire face à la crise de l'eau, qui menace, il faut redoubler d'efforts dans les domaines de l'éducation, de la formation, du renforcement des capacités et de la sensibilisation à la gestion durable des ressources en eau douce. Pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable, il faut également promouvoir la diversité biologique, notamment en préservant les réserves de la biosphère de l'UNESCO. Il est essentiel d'adopter une démarche holistique, tenant compte des dimensions scientifiques, éducatives, socioculturelles et éthiques du problème, pour faire face aux problèmes posés par le changement climatique, notamment aux migrations. Il est en outre impératif de prendre systématiquement en compte les spécificités de chaque culture dans la conception, l'évaluation et la mise en œuvre du développement. Des médias bien informés constituent une tribune essentielle pour ouvrir le débat, faciliter la gouvernance et favoriser la transparence en faveur de sociétés et d'économies vertes et durables. Un cadre institutionnel plus cohérent doit être adopté aux plans mondial, régional et national. Le développement durable et la paix sont indissociables.

27. **M^{me} Arditi Manzo** (Observatrice de l'Ordre souverain militaire de Malte) indique que dans le cadre des projets de prévention des catastrophes qu'il mène dans plusieurs pays, l'Ordre souverain militaire de

Malte s'attache notamment à renforcer les structures antisismiques et paracycloniques, à construire des abris d'urgence pour les populations touchées par les inondations et à former des équipes de secours et des bénévoles à la mise en place des systèmes d'alerte rapide. Il est également intervenu à la suite de catastrophes naturelles en lançant des opérations de secours et des projets de reconstruction et de relèvement. Au titre de la prévention des catastrophes, le pays forme aussi les enfants et les jeunes aux techniques mises au point pour assurer la sécurité de leurs communautés, organise des exercices de simulation à l'intention des jeunes et encourage la sensibilisation du public aux risques de catastrophes et l'accès aux informations nécessaires à la gestion des risques, à l'échelon local.

28. **M. Bukuru** (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) souligne que la terre est essentielle à la survie de la planète et qu'elle renferme les ressources naturelles nécessaires à la production de vivres. À l'approche de la Conférence Rio +20, il faut accorder la priorité aux pays les moins avancés pour assurer la sécurité alimentaire d'une population humaine croissante.

La séance est levée à 16 h 35.